



Evaluation et Formation à la conduite des PMR

L'Evaluation est en principe demandée par un médecin agréé avant le démarrage d'une formation, elle porte principalement sur les aptitudes à la conduite en fonction des différentes pathologies, (physique, neuro, soit les deux).

La formation pratique s'adresse à des personnes détentrices d'un permis B pour qui une adaptation sur véhicule aménagé est nécessaire.

Elle porte principalement sur la conduite d'un véhicule aménagé en fonction de la pathologie de la personne et sur la sensibilisation aux différents risques routiers liés à leur handicap.

Les compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation en vue d'une régularisation de leur permis.

- maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- appréhender la route et circuler dans des conditions normales.